



## CIL 92 : Prélèvements « in situ »

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous le planning des CIL [92 – Mesure de paramètres physico-chimiques sur site et Échantillonnage de différents types d'eau](#) :

- Mars 2024 – Rhône-Alpes – [Téléchargez la fiche technique](#)
- Mai 2024 – Oise - [Téléchargez la fiche technique](#)

*Les informations définitives sont disponibles dans les fiches techniques en cliquant sur les liens ci-dessus.*

**Ce programme portera sur les mesures physico-chimiques sur site et sur une opération d'échantillonnage (pour la physico-chimie) :**

- **Pour les mesures physico-chimiques sur site, les objectifs seront une :**
  - évaluation de la performance des participants :
    - sur des solutions étalons certifiées (pH et conductivité) ;
    - sur des sites réels (eau de baignade, cours d'eau)
  - évaluation de la répétabilité de la mesure :
  - observation des pratiques d'échantillonnage :
- **Pour l'opération d'échantillonnage, les objectifs seront une :**
  - évaluation de la performance des opérateurs d'échantillonnage sur les matrices prélevées et les substances analysées (les effets liés au transport, à la conservation et à l'analyse seront minimisés (laboratoire unique) afin de n'évaluer que les opérateurs d'échantillonnage),
  - observation des pratiques des opérateurs d'échantillonnage.

Les détails de chaque site seront communiqués ultérieurement (programme adaptable en fonction des sites).

Si ces CIL peuvent vous intéresser, nous vous prions de bien vouloir nous contacter rapidement afin de préparer au mieux ces programmes.  
Par ailleurs, sachez que nous pouvons également mettre en place ces CIL dans d'autres villes en France métropolitaine. N'hésitez pas à revenir vers nous afin de nous faire part de vos suggestions.

**Ces CIL sont limités à 12 préleveurs par site.**

Pour recevoir des informations complémentaires ou vous inscrire, merci de nous contacter : [information@bipea.org](mailto:information@bipea.org)

Cordialement,

**Sabrina HELLALI**  
+33 1 40 05 26 42  
[www.bipea.org](http://www.bipea.org)